

ACDN

Sommaire

Au Canada, les docteurs en naturopathie sont des fournisseurs de soins primaires et des spécialistes de la médecine naturelle. Les docteurs en naturopathie s'axent sur la promotion de la santé et la prévention des maladies en traitant la personne dans son ensemble, examinant la santé globale d'un patient plutôt que de s'occuper seulement des symptômes. La philosophie de la médecine naturopathique consiste notamment à stimuler le pouvoir de guérison du corps et à traiter la cause fondamentale ou profonde de la maladie.

Le rôle des docteurs en naturopathie revêtent une valeur extrême dans la promotion de la santé et la prévention des maladies pour le système des soins de santé du Canada. Alors que le gouvernement étudie les moyens de rendre notre population plus productive en milieu de travail et dans ses collectivités, l'Association canadienne des docteurs en naturopathie (ACDN) souhaite partager ses connaissances et ressources précieuses pour arriver à des résultats positifs pour les patients, afin de les rendre plus productifs et d'alléger les pressions croissantes pesant sur le système de soins de santé surchargé du Canada.

L'ACDN estime que cela peut aider le gouvernement à accroître la productivité des Canadiens de plusieurs façons, notamment :

- en aidant à prévenir les maladies chroniques et à les gérer;
- en aidant les Canadiens éprouvant une dépendance à des médicaments sur ordonnance;
- en aidant dans le cadre de la prescription et de la consommation appropriées de cannabis médicinal;
- en collaborant pour améliorer les résultats de santé des anciens combattants.

Avec l'évolution de notre système de soins de santé et la hausse de la demande en soins personnalisés, la nécessité que des professionnels de la santé associés se regroupent pour dispenser des soins intégratifs axés sur les patients devient primordiale. Afin que les docteurs en naturopathie jouent un rôle accru dans les équipes de soins de santé des patients et améliorent la santé globale et le bien-être des Canadiens, l'ACDN adresse les demandes suivantes au gouvernement du Canada :

1. **Que le gouvernement fédéral élimine la barrière qui empêche les provinces et les territoires de choisir d'autoriser les docteurs en naturopathie de prescrire et d'administrer certains médicaments contenant des substances légalement réglementées, y compris la marijuana thérapeutique, afin de garantir le traitement optimal des patients.**

Des privilèges similaires ont été accordés au personnel infirmier praticien, aux sage-femmes et aux podiatres dans le budget de 2012, en créant le Règlement sur les nouvelles catégories de praticiens. Les docteurs en naturopathie aspirent à être ajoutés à la liste des praticiens dans le cadre du même Règlement.

2. **Que le gouvernement du Canada inscrive les soins dispensés par des docteurs en naturopathie autorisés au titre des services de soins de santé pouvant être offerts aux anciens combattants canadiens.**

Recommandation 1 : Que le gouvernement fédéral élimine la barrière qui empêche les provinces et les territoires de choisir d'autoriser les docteurs en naturopathie de prescrire et d'administrer certains médicaments contenant des substances légalement réglementées, y compris la marijuana thérapeutique, afin de garantir le traitement optimal des patients.

Le but des docteurs en naturopathie est semblable à celui des médecins généralistes : assurer des pratiques exemplaires axées sur le patient dans l'exercice des soins primaires. Toutefois, à la différence des médecins généralistes, les docteurs en naturopathie se heurtent à un obstacle important pour dispenser en temps opportun des soins efficaces : la capacité d'accéder à des médicaments réglementés par le gouvernement fédéral.

À l'heure actuelle, les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont accordé une autorisation de délivrer des ordonnances aux docteurs en naturopathie, et d'autres provinces devraient suivre au fil du temps. Alors que les docteurs en naturopathie de ces provinces peuvent désormais délivrer des médicaments sur ordonnance, une exception importante subsiste : ils ne peuvent accéder à des substances réglementées en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. Les médicaments figurant dans les annexes de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* auxquels les docteurs en naturopathie n'ont actuellement pas accès comprennent la marijuana thérapeutique ainsi que la testostérone. Cela limite la capacité d'un docteur en naturopathie de prodiguer les soins requis aux patients en proie à divers problèmes de santé et de toxicomanie.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada inscrive les soins dispensés par des docteurs en naturopathie autorisés au titre des services de soins de santé pouvant être offerts aux anciens combattants canadiens.

Le gouvernement du Canada fait de grands pas en avant pour améliorer les services fournis aux anciens combattants canadiens. Les anciens combattants rentrent de plus en plus souvent de leur service avec des problèmes de santé comme des troubles de stress post-traumatique (TSPT), de l'anxiété, des troubles du sommeil, une dépendance aux opiacés et des douleurs chroniques. Les docteurs en naturopathie sont bien placés pour apporter une aide dans le domaine des soins de santé mentale et émotionnelle ainsi que dans la gestion de la douleur au moyen de thérapies non pharmacologiques et de soins généraux axés sur la personne. À l'heure actuelle, un certain nombre d'anciens combattants cherchent activement à recevoir des soins de docteurs en naturopathie. Cependant, puisque la médecine naturopathique n'est en temps normal ni une option ni un service de santé à la disposition des anciens combattants et qu'elle représente une dépense supplémentaire, ils supportent les coûts liés à ce traitement holistique. Afin de garantir que nos anciens combattants reçoivent le soutien dont ils ont besoin, en particulier concernant leur santé mentale, l'ACDN recommande que le gouvernement du Canada inscrive les soins dispensés par des docteurs en naturopathie autorisés au titre des services de soins de santé pouvant être offerts aux anciens combattants canadiens.

Rôle des docteurs en naturopathie dans la lutte contre les maladies chroniques

D'après l'Agence de la santé publique du Canada, les dépenses engagées pour traiter les maladies chroniques augmentent plus rapidement que notre croissance économique. Le traitement des maladies chroniques consomme 67 % de l'ensemble des coûts directs liés aux soins de santé, et coûte à l'économie canadienne 190 milliards de dollars par année – 68 milliards sont attribués au traitement et le reste à la perte de productivité. Cette donnée est particulièrement troublante étant donné que beaucoup de maladies chroniques sont, pour la plupart, évitables par de simples changements de comportement, comme l'activité physique et le régime alimentaire.

Les docteurs en naturopathie jouent un rôle essentiel dans la gestion de la maladie chronique et travaillent avec les patients pour remédier efficacement aux problèmes de douleur, de mobilité, de digestion et de poids ou de diététique couramment associés à la maladie chronique.

La médecine naturopathique a pour objectif premier d'aider à établir une bonne santé, à la rétablir ou à la conserver. Elle enseigne les bienfaits de mener un mode de vie sain afin de prévenir le développement d'une maladie chronique.

Les docteurs en naturopathie collaborent avec leurs patients pour prévenir et traiter la maladie en préconisant la consommation d'aliments biologiques et complets, en encourageant l'exercice et un mode de vie sain et équilibré, et en recourant à des formes de médecine plus naturelles comme la médecine par les plantes, la nutrition clinique et la médecine traditionnelle chinoise parallèlement à des approches plus conventionnelles comme les thérapies intraveineuses.

Il n'y a pas de baguette magique lorsqu'il s'agit de notre santé. Les docteurs en naturopathie se concentrent sur une relation médecin-patient qui implique d'éduquer le patient et de lui permettre de jouer un rôle actif dans la gestion de sa propre santé, en adoptant le mode de vie et les changements de comportement qui activeront et soutiendront la propre capacité de guérison naturelle du corps. Selon le Canadian College of Naturopathic Medicine, « les économies de coûts générées par les soins naturopathiques d'appoint s'élèvent à 1 187 \$ et 1 138 \$ par employé » [TRADUCTION]. Ces économies de coûts, estimées d'après les coûts médicaux directs et les coûts de productivité indirects, s'ajoutaient aux réductions de divers risques et maladies.

Dépendance aux médicaments sur ordonnance

De nombreux Canadiens bataillent avec une dépendance aux médicaments sur ordonnance, depuis les somnifères, jusqu'aux médicaments pour les maladies chroniques, en passant par les antalgiques. Alors que les sortes de médicaments varient, la gravité de l'accoutumance, elle, non. Pendant des décennies, les patients ont cherché un appui des docteurs en naturopathie afin de surmonter les dépendances aux médicaments sur ordonnance.

Les patients, qui autrefois ne pouvaient passer une journée sans leurs médicaments sur ordonnance, mènent des vies productives, indépendantes. Par exemple, les patients atteints d'un cancer, qui, tout en déjouant les pronostics et en gagnant leur bataille contre la maladie, ont développé une dépendance à l'opiacé ou à la benzodiazépine qui leur a été dans un premier temps prescrite contre la douleur, l'anxiété ou l'insomnie liée à leur cancer. Les docteurs en naturopathie travaillent en étroite collaboration avec ces patients pour réussir à surmonter la dépendance et à recommencer à mener une vie productive saine.

Cependant, une barrière importante continue de limiter la capacité d'un docteur en naturopathie à aider totalement ces patients et, dans certains cas, entraîne des complications dans le processus de rétablissement. Sevrer un patient d'une substance réglementée exige une approche parfaitement holistique. Plus particulièrement, il faut être capable de réduire au fil du temps la dose de médicaments réglementés du patient. La coordination avec l'emploi du temps d'un médecin place le patient dans une position difficile et ne permet souvent pas au patient de recevoir les ordonnances de dose plus faible requises dans les délais nécessaires pour que le docteur en naturopathie puisse appuyer le processus de sevrage, ce qui a une incidence sur la capacité d'un patient à obtenir des résultats optimaux. Pour surmonter cette difficulté, le gouvernement du Canada devrait autoriser les docteurs en naturopathie à délivrer et à administrer certains médicaments contenant des substances légalement réglementées, y compris la marijuana thérapeutique. Cela améliorerait radicalement la vie de nombreuses personnes aux prises à une accoutumance et réduirait simultanément les coûts de notre système de soins de santé.

Cannabis médicinal

Les docteurs en naturopathie sont des spécialistes de l'usage thérapeutique ou médicinal des plantes ou extraits de plantes. Représentant l'une des rares professions médicales ayant une compréhension complète des indications, des interactions, de la toxicologie et de la recherche cliniques à l'égard de la consommation de cannabis médicinal, l'ACDN et ses membres ont un point de vue et une base de connaissances importants à partager avec le gouvernement fédéral au moment où celui-ci envisage la mise en œuvre du régime de la marijuana à des fins médicales et l'éventuelle légalisation de la marijuana.

Le cannabis médicinal est un outil qui aidera les docteurs en naturopathie dans le traitement de leurs patients pharmacodépendants et de maladies chroniques et graves où le cannabis médicinal peut produire des résultats optimaux chez les patients, davantage dans certains cas que des médicaments sur ordonnance très toxicomano-gènes. De nombreux patients dépendants aux opiacés pour gérer leur cancer ou leur douleur chronique ont trouvé qu'en consommant des médicaments au cannabis, ils sont de façon remarquable capables de réduire les doses d'opiacés dont ils avaient besoin auparavant. En limitant aussi les nombreux effets indésirables fréquents et qui entraînent des complications de ces drogues puissantes et très toxicomano-gènes, ils constatent des améliorations importantes dans leur qualité de vie et arrivent à surmonter leur dépendance autrement croissante. L'accès à la délivrance d'une ordonnance de cannabis médicinal peut être donné aux docteurs en naturopathie dans le cadre du même Règlement sur les nouvelles catégories de praticiens qui a accordé l'accès au personnel infirmier praticien.

Collaborer pour améliorer les résultats de santé des anciens combattants

L'ACDN souhaite travailler avec le gouvernement fédéral et le ministère des Anciens Combattants pour contribuer à améliorer les soins dispensés aux anciens combattants canadiens. Actuellement, les soins naturopathiques ne sont en temps normal ni une option ni un service de santé à la disposition des anciens combattants; en conséquence, ils constituent un coût supplémentaire pour les personnes désireuses de bénéficier de ce traitement holistique.

Les anciens combattants rentrent de plus en plus souvent de leur service avec des problèmes de santé comme des TSPT, de l'anxiété, des troubles du sommeil, une dépendance aux opiacés et des douleurs chroniques. Dans une étude du Journal de l'Association médicale canadienne réalisée en 2013, il a été

établi que « sur une période de huit ans suivant le premier déploiement de personnel en service en Afghanistan, on a diagnostiqué à environ 20 % des membres un trouble mental attribuable à leur service en Afghanistan » [TRADUCTION]. On sait que les taux et les risques ont été plus élevés et plus courants pour les membres déployés à Kandahar.

La médecine naturopathique peut aider dans le domaine des soins de santé mentale et émotionnelle mais aussi contribuer à la gestion de la douleur au moyen de thérapies non pharmacologiques et de soins généraux axés sur la personne.

Des bienfaits comme ceux que peuvent procurer les soins naturopathiques sont souvent considérés plus essentiels que la compensation financière, apportant aux anciens combattants le soutien dont ils ont besoin pour vivre pleinement leur vie. Carl Gannon, président national du Syndicat des employé(e)s des Anciens combattants a déclaré ceci : « Pour beaucoup d'anciens combattants, ces traitements font la différence entre la vie et la mort » [TRADUCTION].

L'ACDN demande au gouvernement du Canada d'inscrire les soins dispensés par des docteurs en naturopathie autorisés au titre des services de soins de santé pouvant être offerts aux anciens combattants canadiens.

À propos de l'ACDN

Constituée en personne morale en 1955, l'ACDN est une association nationale sans but lucratif qui représente, à l'échelle du Canada, les docteurs en naturopathie agréés (ou, dans les territoires de compétence non réglementés, ceux qui répondent aux critères d'agrément). L'adhésion à l'ACDN est volontaire. À l'heure actuelle, l'ACDN représente 85 % des 2 440 docteurs en naturopathie exerçant au Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Shawn O'Reilly, directrice exécutive, en composant le 416-496-8633 ou en lui envoyant un courriel à l'adresse suivante : soreilly@cand.ca.